

<https://snetap-fsu.fr/Protocole-CFAA-et-CFPPA-c-est-le.html>



# Protocole CFAA et CFPPA : c'est le blocage !

- Les Dossiers - Formation adulte - apprentissage -



Date de mise en ligne : jeudi 9 février 2017

---

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

---

**Le Snetap-[FSU](#)**, le Sea-[UNSA](#) et [FO](#)-enseignement agricole ont confronté leurs analyses sur la proposition de rédaction de la partie I du protocole. Nos trois organisations syndicales ont décidé de porter ensemble un certain nombre de points de désaccord avec la proposition de la [DGER](#).

En effet, sur la partie I du protocole qui traite de la situation juridique des agents contractuels sur budget, un certain nombre de points de blocage ont été exposés lors de la dernière réunion du groupe de travail.

Ces points concernent entre autres :

- " La répartition des compétences entre celles qui relèvent des directions d'[EPLEFPA](#) et celles qui relèvent des conseils d'administration,
- " La prise en compte des jours fériés,
- " L'exercice des droits syndicaux dans les centres,
- " La formation des personnels, les droits sociaux, etc...

Après avoir exposé leur point de vue, les trois organisations syndicales ont demandé une suspension de séance afin que l'administration puisse nous éclairer sur ces points qui nous apparaissent incontournables.

L'administration n'a pas souhaité revoir sa position malgré notre argumentation. Les trois organisations syndicales se sont retirées et ont décidé de demander une audience à la Directrice de cabinet du Ministre.

**Le Snetap-[FSU](#)**, le Sea-[UNSA](#) et [FO](#)-enseignement agricole exigent que les personnels des [CFA](#) et [CFPPA](#) bénéficient de toutes les garanties légales que devrait normalement leur procurer un Etat de droit.